




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-417**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1229707-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT -
ADOPTION D'UN AVENANT EN FAVEUR DU CIAM ET LA COMPAGNIE GRENADE - ADOPTION
D'UNE CONVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ANONYMAL - EXERCICE 2022**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT -
ADOPTION D'UN AVENANT EN FAVEUR DU CIAM ET LA COMPAGNIE GRENADE -
ADOPTION D'UNE CONVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ANONYMAL -
EXERCICE 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°DL.2022-27 du Conseil Municipal du 10 février 2022, vous avez voté une subvention d'un montant total de 200 000 € au Centre International des Arts en Mouvements (CIAM) dans le cadre de leur fonctionnement général (100 000 €) et de leur Festival Jours et Nuits du Cirque (100 000 €).

Afin de permettre à cet acteur culturel majeur de poursuivre le déploiement de son projet, il convient de voter une subvention complémentaire de 100 000 €.

En effet, le CIAM a bénéficié de l'appui du Préfet des Bouches-du-Rhône pour intervenir auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires qui envisage de labelliser le lieu "Tiers lieu" – Fabrique de Territoire pour son caractère particulièrement innovant et inclusif. Dans ce cadre notamment, l'association a contractualisé avec le Ministère de la Culture pour l'accueil d'une "Micro folie" sur le site.

La DRAC, de son côté, soutient le projet sur son programme "culture et citoyenneté".

Concernant l'axe Economie Sociale et Solidaire (ESS), la structure est très impliquée auprès de l'ensemble des acteurs de la filière, soucieuse d'être en première ligne sur cet enjeu majeur d'avenir et dont les politiques culturelles se sont emparées et, plus spécifiquement, les arts circassiens.

On peut également souligner la présence du CIAM toute l'année, sur des projets tels que "Cirque en patrimoine", "C'est Sud", la Biennale 5ème saison, qui démontre son dynamisme et son ancrage sur le territoire.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2022, plusieurs subventions ont été attribuées à l'Association « Anonymal », par délibérations successives, n° DL.2022-79 du 7 avril 2022, n°. DL.2022-160 du 20 mai 2022 et n° DL.2022-312 et n° DL.2022-344 du 14 octobre 2022.

Le montant total de ces subventions attribué par les différentes directions s'élève à 27 000 €, une convention annuelle reste à établir avec l'association Anonymal, conformément à l'article 10 de la Loi N°2000-321 du 12 avril 2000.

La Ville désire également accompagner le Théâtre POP MANUSCRIT, pour un montant de 1 000 € ainsi que la Compagnie GRENADE dans son projet de préfiguration des Olympiades Culturelles lancées dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, dont les objectifs sont de promouvoir l'inclusion, la diversité culturelle et l'universalisme en lui accordant une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 17 000 €.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement complémentaires pour un montant total de **118 000 €** sur l'exercice 2022 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33 – 6574 – 923 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** les avenants pour le CIAM et la Compagnie GRENADE ci-joints ;
- **ADOPTER** la convention annuelle ci-jointe en annexe concernant l'Association ANONYMAL ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document y afférent.

DL.2022-417 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT - ADOPTION D'UN AVENANT EN FAVEUR DU CIAM ET LA
COMPAGNIE GRENADE - ADOPTION D'UNE CONVENTION EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION ANONYMAL - EXERCICE 2022-

Présents et représentés : 53
Présents : 32
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

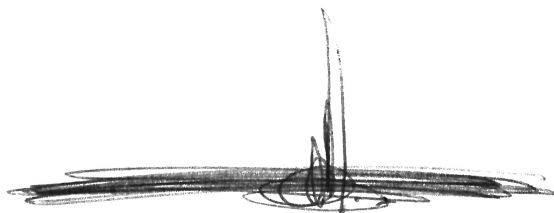
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00